



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de la délégation à la Mer et au Littoral
Unité Gestion du Domaine Public Maritime**

Formulaire de demande d'autorisation de circuler sur le domaine public maritime avec un véhicule terrestre à moteur

Article L321-9 du Code de l'environnement :

L'accès des piétons aux plages est libre sauf si des motifs justifiés par des raisons de sécurité, de défense nationale ou de protection de l'environnement nécessitent des dispositions particulières.

L'usage libre et gratuit par le public constitue la destination fondamentale des plages au même titre que leur affectation aux activités de pêche et de cultures marines.

Sauf autorisation donnée par le préfet, après avis du maire, la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteurs autres que les véhicules de secours, de police et d'exploitation sont interdits, en dehors des chemins aménagés, sur le rivage de la mer et sur les dunes et plages appartenant au domaine public ou privé des personnes publiques lorsque ces lieux sont ouverts au public.

1 - Coordonnées du demandeur

Vous êtes : un particulier une société

Nom (du gérant si nécessaire) :

Prénom :

Nom de la société :

N° SIRET de la société :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Téléphone :/...../...../...../..... Courriel :

2 - Description de la demande :

Nature de la demande à préciser :

--

2 – Zone de circulation sur le domaine public maritime (DPM)

Lieu de circulation :

Commune, lieu-dit :

Nom de la plage ou du site :

Point d'accès au DPM :

Merci de joindre le plan de circulation envisagé sur le DPM (parcours)

3 – Motif de la demande

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> activité professionnelle de pêche maritime ou de cultures marines | <input type="checkbox"/> Manifestations nautiques | <input type="checkbox"/> Travaux |
| <input type="checkbox"/> Activités balnéaires | <input type="checkbox"/> Tournages | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Relevés topographiques | <input type="checkbox"/> Rechargements de sable | |

4 – Période d'occupation du DPM

Date de début : Date de fin :

Horaires de présence : de à

5 - Les véhicules

TYPE(S) VL / VU / ENGIN CHANTIER / ...	MODÈLE(S)	IMMATRICULATION(S)

Joindre automatiquement la carte grise du véhicule et la fiche technique concernant les engins de chantier.

Formulaire à envoyer aux adresses suivantes :

ddtm-sdml@gironde.gouv.fr

ugdpm@gironde.gouv.fr

La demande doit nous parvenir au moins un mois avant la date de circulation envisagée.

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.